



Compte-rendu **Conseil Municipal du vendredi 25 mars 2016 – 20h**

L'An deux mil seize, le 25 mars, à 20h,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DUMAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2016.

PRÉSENTS : M. DUMAS Jean-Paul, Maire, M. CHAPOT Gilles, Mme MAGAT Christine, M. BONNEFOI Roland, M. BERTHILLOT Jean-Luc, M. MAILLARD Fabien, Mme GRUDÉ Audrey, Mme SAUMET Marion, M. MOULIN Jean-Yves.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme MIRAILLER Amélie, Mme ARAUJO Barbara.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Christine MAGAT

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 9

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 5 février 2016. N'appelant aucune observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

• **Vote des taux communaux pour l'année 2016**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les taux en vigueur pour 2015 :

- Taxe d'habitation : 7,60 %
- Taxe Foncière (bâti) : 8,83 %
- Taxe Foncière (non-bâti) : 34,60 %

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2016, d'appliquer une hausse de 2% sur les taux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, l'augmentation des taux des taxes communales pour 2016, comme suit :

- ***Taxe d'habitation : 7,75 %***
- ***Taxe Foncière (bâti) : 9,00 %***
- ***Taxe Foncière (non-bâti) : 35,28 %***

• **Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2015**

Monsieur le Maire donne lecture des comptes administratifs et comptes de gestion 2015 :

COMMUNE – section de fonctionnement

Dépenses :	249 548.70 €
Recettes :	340 980.42 €
Résultat de l'année 2014 :	+ 6 016.11 €
Résultat de clôture 2015 :	+ 97 447.83 €

- <u>section d'investissement</u>	
Dépenses :	506 265.42 €
Recettes :	545 370.81 €
Résultat de l'année 2014 :	- 56 231.81 €
Résultat de clôture 2015 :	- 17 126.42 €

Budget annexe EAU

- <u>section de fonctionnement</u>	
Dépenses :	132 798.67 €
Recettes :	32 677.42 €
Résultat de l'année 2014 :	+ 126 212.51 €
Résultat de clôture 2015 :	+ 26 091.26 €
- <u>section d'investissement</u>	
Dépenses :	26 928.79 €
Recettes :	34 375.91 €
Résultat de l'année 2014 :	+ 22 096.30 €
Résultat de clôture 2015 :	+ 29 543.42 €

C.C.A.S. – section de fonctionnement

Dépenses :	1 791.99 €
Recettes :	1 740.00 €
Résultat de l'année 2014 :	+ 54.37 €
Résultat de clôture 2015 :	+ 2.38 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver à l'unanimité des membres présents les comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2015.

- **Affectations des résultats de l'exercice 2015**

Commune :

solde d'exécution d'investissement cumulé :	- 17 126.42 €
solde des restes à réaliser :	- 10 546.00 €
affectation en réserves :	27 672.42 €
résultat de fonctionnement cumulé 2015 :	+ 97 447.83 €
résultat de fonctionnement reporté sur 2016 :	+ 69 775.41 €
résultat d'exécution d'investissement reporté sur 2016 :	- 17 126.42 €

Budget annexe EAU :

résultat de fonctionnement reporté sur 2016 :	+ 26 091.26 €
résultat d'investissement reporté sur 2016 :	+ 29 543.42 €

Budget CCAS :

résultat de fonctionnement reporté sur 2016 :	+ 2.38 €
--	-----------------

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les affectations des résultats de l'exercice 2015.

- **Approbation des budgets primitifs 2016**

Monsieur le Maire donne lecture des budgets primitifs 2016, établis comme suit :

Commune :

<u>Section de fonctionnement :</u>	
section équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 308 613 €	
<u>Section d'investissement:</u>	
section équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de 213 235 €	

Budget annexe EAU:

Section de fonctionnement :

section équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **60 276 €**

Section d'investissement:

section équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **59 358 €**

Budget C.C.A.S. :

Section de fonctionnement :

section équilibrée en dépenses et en recettes, pour un montant de **2 253 €**

Section d'investissement: néant

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents les budgets 2016 présentés et prend connaissance du budget du CCAS.

• **Demande de subvention de l'école**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la demande de subvention des élèves de l'école de Mornand, pour financer leur voyage en Provence les 9 et 10 mai.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, accorde une subvention d'un montant de 25€ par élève de la commune de Magneux Haute Rive, pour le voyage scolaire des 9 et 10 mai 2016.

• **Projet de numérotation des maisons**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la numérotation des maisons de la commune est rendue nécessaire par la venue prochaine du THD (Très Haut Débit). La mise en place des numéros de maisons permet l'identification claire de chaque usager et facilite aussi l'accès des secours.

Il demande qu'une commission soit formée pour travailler à cette mise en place.

Se proposent pour faire partie de cette commission : Gilles CHAPOT, Roland BONNEFOI, Jean-Luc BERTHILLOT, Fabien MAILLARD, Jean-Yves MOULIN.

Le conseil municipal prend acte de la constitution de la commission pour la mise en place de la numérotation des maisons de la commune.

• **Travaux de réfection de la mairie et démolition du bâtiment attenant : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de réfection de la mairie et de démolition du bâtiment attenant. Ces travaux s'élèvent à un montant prévisionnel de **36 614.53 € HT**.

Ces travaux sont inscrits en investissement, au budget de l'année 2016.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à présenter une demande de subvention pour ce projet, au titre de la réserve parlementaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour les travaux de réfection de la mairie et démolition du bâtiment attenant, et autorise M. le Maire à présenter un dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

• **Convention avec La Poste**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à passer avec La Poste pour l'installation, la mise en service et l'entretien de boîtes aux lettres au lotissement le Clos Fleuri, rue de Thuragneux. Cette convention est gratuite pour la commune et a une durée indéterminée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention à passer avec La Poste pour l'installation et l'entretien de boîtes aux lettres au Clos Fleuri, rue de Thuragneux, à titre gratuit et pour une durée indéterminée.

- **Convention avec le département de la Loire (renouvellement)**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention à passer avec le département de la Loire, sous la forme de conditions générales de mise à disposition, pour le renouvellement de l'adhésion à la solution de dématérialisation des marchés publics. Cette mise à disposition est gratuite et a une durée de 5 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention à passer avec le département de la Loire pour le renouvellement de la mise à disposition gratuite d'une solution de dématérialisation des marchés publics, d'une durée de 5 ans.

- **Rétrocession des voiries des lotissements Clos des Oliviers et Chanterelles**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la rétrocession des voiries des 2 lotissements (Clos des Oliviers et Chanterelles). Pour ce faire, il précise que le maire authentifie les actes en la forme administrative, et que par conséquent il ne peut pas en être le signataire. Il désigne donc le 1^{er} adjoint, Gilles CHAPOT, en tant que représentant de la commune pour signer les actes authentiques à intervenir.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la désignation du 1^{er} adjoint, Gilles CHAPOT, qui l'autorise à signer les actes de rétrocession à la commune des voiries des 2 lotissements le Clos des Oliviers et les Chanterelles.

- **Définition des critères d'évaluation professionnelle**

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que depuis 2015, l'entretien professionnel annuel avec les agents de la collectivité se substitue au système de notation. Par conséquent, ces entretiens auront lieu au cours du 1^{er} trimestre 2016. Pour ce faire, le conseil municipal doit approuver la détermination de critères d'évaluation de la valeur professionnelle. Le maire propose de retenir les critères suivants :

- les résultats professionnels
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- les capacités d'encadrement ou d'expertise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la détermination des critères d'évaluation professionnelle comme présentés par le maire.

- **Modification du tableau des effectifs du personnel communal**

Sous réserve de l'avis favorable du comité technique intercommunal, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs du personnel au 1^{er} janvier 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification du tableau des effectifs du personnel au 1^{er} janvier 2016, avec la création du poste d'adjoint technique principal de 2^e classe (16h/semaine).

• **Modification du règlement de location de la salle communale**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier le règlement de location de l'équipement rural d'animation. La modification porte sur la location aux associations de la commune : celles-ci pourront bénéficier d'une mise à disposition gratuite, 2 fois dans l'année, **le nettoyage complet étant à la charge de l'association** (elle pourra le faire elle-même, ou bien le laisser à la charge de la commune, qui lui facturera au prix en vigueur).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la modification du règlement de location de la salle, au sujet de la mise à disposition aux associations communales.

Informations diverses :

- avis favorable suite à l'enquête publique pour l'installation du GAEC de la Chalamelle à Chambéon
- registre d'observations pour le PLUiH
- schéma de mutualisation de LOIRE FOREZ
- suppression de la régie de recettes des photocopies
- un concours de dessins sera mis en place pour les enfants de Magneux : les dessins seront affichés à l'occasion de la fête des mères. L'information sera diffusée dans le prochain MAGNEUX INFOS (3^e semaine d'avril)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10.

Le 30 mars 2016,
Le Maire,
Jean Paul DUMAS,